



Quel procedure pour un fournisseur qui n'honore pas sa commande

Par **gimenez**, le **25/03/2008** à **15:59**

Je suis membre d'une association départementale Accueil Paysan Gard. Nous avons sollicité un fournisseur pour la réalisation de panneaux signalétiques en octobre 2007, signé un devis, versé un acompte de 200€. A ce jour, malgré plusieurs relances (téléphone, mail) plus aucune nouvelle. Le prestataire se trouve dans L'Aude. Alors que le travail devait être effectué sous un délai de 10j. à réception de l'acompte, voilà bientôt 6 mois d'écoulés.

Quelle est la démarche à suivre pour récupérer au moins nos 200€, la confiance n'y est plus?

Marie Gimenez, secrétaire de l'association